## Barème 2018

	<u> </u>		
GERANCE LOCATIVE	NATURE	TAUX	REMARQUES
Honoraires de Gérance Sur le Puy et son bassin, jusqu'à 15 Km Au-delà, nous consulter. OPTIONS	Encaissement et décaissement des loyers et charges, suivi des travaux, surveillance des contrats.	A partir de 6.00 % TTC du quittancement (loyer et charges) Soit 5.00 HT, TVA à 20 %	Réédition des comptes et paiement trimestriel. Dépenses intégralement déductibles des revenus fonciers. Remise quantitative possible.
Virement mensuel, réédition des comptes et paiement du solde trimestriel.	NATURE  Virement le 15 du mois en cours du loyer quittancé diminué des frais payés.	0.5 % TTC du quittancement	Dépenses intégralement déductibles des revenus fonciers. (TVA à 20 %)
Contrat « Résolution Sécurité »  Avec Garantie des loyers impayés « GLI » à 33 %.	Loyers impayés.  Détériorations immobilières. Protection juridique.	2.75 % TTC du quittancement	Déduction de la prime des revenus fonciers.  Paiement du loyer et charges par l'assureur en cas de défaillance du locataire sans limite de durée.
Contrat « Résolution Optimum ».	Contrat Résolution Sécurité + Garantie de vacance locative.	4.55 % TTC du quittancement	Garantie du contrat Sécurité + Paiement du loyer hors charges en cas d'absence entre 2 locataires à concurrence de trois mois hors charges et taxes / moins 1 mois de franchise.
LOCATION	NATURE	PRIX	
Honoraires sur une location d'habitation sur le Puy et son bassin jusqu'à 15 Km. Au-delà, nous consulter.	Recherche du locataire, montage du dossier, rédaction du bail et de l'état des lieux d'entrée, acte de caution solidaire.	1 mois de loyer brut à la charge du bailleur. 1 mois de loyer brut à la charge du locataire. Dans la limite de 11 €/ m²	L'état des lieux de sortie est sans frais pour les logements gérés par l'agence. Le montage des dossiers est conforme aux exigences des compagnies d'assurance en « garantie des loyers impayés » et/ou « garantie Visale ».
Entremise sur bail commercial, professionnel, et dérogatoire	Honoraires : 20% HT du loyer annuel.		
Etat des lieux d'entrée ou de sortie dans locaux professionnels ou commerciaux.	½ mois avec un minimum de 170 € HT		A la charge du preneur ou locataire.
LOCA PLUS  Concerne tous les biens gérés par nos soins.	Avenant à tout contrat de location pour changement d'état civil gratuit.  Deux dates d'échéances de prélèvement proposées (1 - 5 du mois) dont les frais bancaires d'émission sont à la charge de l'agence,  Un cumul de points à chaque échéance pour bénéficier d'une remise sur les honoraires de votre prochaine location :  12 échéances = 10% 24 échéances = 12.5% 36 échéances et plus = 15%  Consultation des comptes sur internet.	PRIX  1.79 € par échéance.	Pour chaque échéance une facture et pour chaque règlement une quittance. Le loyer est portable et non quérable.
REDACTION D'ACTES ISOLES	PRIX		Remise de 20% sur les honoraires des actes isolés à tout client bailleur dont la
TIEDAGTIGNED ACTED IOCECO	125 € TTC du studio au T2 et 180 € TTC du T3	T4	gestion est assurée par nos soins.
Rédaction d'un état des lieux d'entrée ou de sortie d'une habitation.	220 € du T5 et + et maison individuelle.		Y compris dossier photos : cuisine équipée, jardin, cheminée à l'entrée TVA incluse au taux en vigueur de 20 %
Pré état des lieux de sortie d'une habitation.	68€TTC		TVA incluse au taux en vigueur de 20 $\%$ à la charge du locataire.
Rédaction d'un bail d'habitation,	125 € TTC du studio au T2 et 180 € TTC du T3 au T4		idem
bail de meublé, bail code civil, (y compris caution solidaire).	220 € du T5 et + et maison individuelle.		
Rédaction d'un bail garage, parking.	90 € TTC		idem
Rédaction d'un bail dépôt ou annexe à bail commercial.	2 mois de loyer avec un minimum de 300€ Hī	Г	idem
Frais d'huissier acte extra judiciaire.	Frais réels.		
Rédaction d'un bail commercial.	Un mois de loyer brut avec minimum de 450 € HT et maximum de 1000 € HT		Les frais sont à la charge du preneur.
Renouvellement d'un bail commercial avec adéquation aux textes légaux.	Montant forfaitaire de 350 € HT		Les frais sont à la charge du preneur.
Avenant à renouvellement de bail commercial.	Montant forfaitaire de 180 € HT		Les frais sont à la charge du preneur.
Frais de révision triennale.	50 € HT		Y compris les frais postaux.
Rédaction d'un bail dérogatoire.	450 € HT	1. 4000 61 17	Y compris rédaction de l'état des lieux (si nécessaire).
Rédaction d'un bail professionnel.	Un mois de loyer avec minimum de 450 € HT et maximum de 450 € HT et		Les frais sont à la charge de la partie définie au contrat.
Rédaction d'un état préparatoire à la déclaration de revenu foncier par lot.	46,85 € TTC uniquement dans le cadre de la gest	tion	A la charge du demandeur.
Avenant à tout contrat de location habitation.	70€TTC		A la charge du demandeur Sauf changements d'état civil sur contrat géré par l'agence.
Avis de valeur : offert si mise en location en notre agence	55€TTC		J 1 J
VENTE	PRIX		Concernent tous les biens immobiliers hors fonds de commerce.*
Avis de valeur Le Puy en Velay et communes limitrophes Appartement : 150 €TTC * Immeuble / maison : 200 €TTC *  Extérieur : nous consulter	45 000     8.42     69 000     7.59     93 000     7.19     172 000     6.95     1       48 000     8.27     72000     7.53     96 000     7.15     120 000     6.92     1       51 000     8.14     75 000     7.48     99 000     7.12     123 000     6.90     1       54 000     8.04     78 000     7.41     127 000     7.09     126 000     6.88     1	138 000     6.80     170 000     6.0       141 000     6.79     175 000     5.9       144 000     6.77     180 000     5.8       147 000     6.76     185 000     5.6       150 000     6.65     190 000     5.5	Concernent tous les biens immobiliers    5
* offert si mise en vente en notre agence  COPROPRIETE	60 000 7.82 84 000 7.31 108 000 7.02 132 000 6.84 1	155 000     6.46     195 000     5.4       160 000     6.30     200 000     5.3       165 000     6.15     210 000     5.1	5
OUI HOT HILTE	FNA	Selon mandat de la loi Alur	
Honoraires pour les fonctions de syndic de copropriété.	Avec Compte Bancaire séparé, soit 156 euros ht par lots principaux et un minimum de 2 000.00 euros ht. Sans Compte Bancaire séparé, soit 145 euros ht par lots principaux et un minimum de 1800.00 euros ht		
VACATION	Suivi Technique - Suivi Juridique		70 € TTC per houre (ferturable per 1/2 houre)